

# PROTECTION SOCIALE AU CAMEROUN : INADEQUATION AVEC LE CONTEXTE SOCIO- ECONOMIQUE ACTUEL

**Loïc Bertrand BIANGO NYAMA**

*Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), école doctorale  
en sciences sociales*

*lbbnyama@gmail.com*

## Résumé

*L'analyse de la faillite du développement en Afrique pour certains économistes libéraux, est entre autres la formulation des projets de développement ne reflétant pas les besoins réels des populations et l'absence des politiques de protection sociale adéquates. Ainsi, la présente réflexion à travers la sociohistoire et une revue documentaire appropriée se veut être une contribution qui questionne les modes et les modalités d'implémentation de la protection sociale en Afrique en général et au Cameroun en particulier comme outil de lutte contre la pauvreté et levier de développement. En Europe, la mise en place d'un mécanisme de protection sociale a été le résultat des luttes âpres entre le patronat et le salariat. De ce fait, la protection sociale a été érigée par le patronat pour garantir la stabilité sociale. Malgré cela, la protection sociale érigée à cet effet, s'est affaiblie au fur et à mesure des différents bras de fers qui se sont développés au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle en Europe entre ces deux entités. Ces différentes luttes ont abouti au premier modèle de protection sociale de type bismarckien qui est fortement arrimé au salariat. De par cette nature, ce mécanisme de protection sociale est contributif, sélectif, restrictif et ne prend pas en compte les salariés temporaires et les étrangers. Pour pallier à ces insuffisances, un deuxième modèle de protection sociale a vu le jour. Ce modèle de type beveridgeien a fait fi du salariat, est non contributif, mais est basé sur l'appartenance à un pays donné ; donc pas englobant. Enfin, le modèle de Laroque plus hybride a été mis en place et a fait l'unanimité auprès des patrons et des ouvriers en prenant en compte les insuffisances des deux premiers modèles. En Afrique, et au Cameroun en particulier, la réalité est toute autre. Le modèle de protection sociale au Cameroun est un héritage colonial basé sur le modèle bismarckien. Or, ce modèle est fortement tributaire du salariat. Malheureusement, le salariat n'a jamais été le mode de travail dominant ni Afrique dans la grande majorité du monde. D'après l'institut national de la statistique (INS), 90% des emplois au Cameroun sont répertoriés dans le secteur informel. A ce titre, est ce que le modèle de protection sociale de type bismarckien en application actuellement au Cameroun permet d'assurer la protection sociale de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles au Cameroun ?*

**Mots clés :** *protection sociale, modèle bismarckien, modèle beveridgeien, modèle de laroque*

## Abstract

*The analysis of the failure of development in Africa for some liberal's economists is among other things the formulation of development projects that do not reflect the real needs of the populations and the absence of adequate social protection policies. Thus, this reflection are intended to be by the socio-history and documentary review a contribution that questions the modes and modalities of implementation of social protection in Africa in general and in Cameroon in particular as tools for the fight against poverty and a leverage for development. In Europe, the establishment of a social protection mechanism has been the result of struggles between employers and workers. This mechanism was refined as the various tussle of war that emerged in the 18th and 19th centuries in Europe between these two entities. These various struggles led to the first Bismarckian model of social protection, which was strongly linked to the salaried sector. By nature, this social protection mechanism is selective, restrictive and does not take into account non salaried/temporary workers and foreigners. To compensate for these shortcomings, a second model of social protection has emerged, the Beveridge-type Model. This Beveridge-type model ignores the salaried sector, is not contributory, but is based on belonging to a given country; so not encompassing. Finally, the model of Laroque, a hybrid was developed and was unanimous among the employers and workers taking into account the inadequacies of the first two models.*

*In Africa and in Cameroon in particular, the reality is quite different. The model of social protection in Cameroon is a colonial legacy based on the bismarckian model. However, this model is highly dependent on salaried employment. Nowadays, salaried work is no longer the dominant way of working. According to the National Institute of Statistics (INS), 90% of jobs in Cameroon are in the informal sector. As such, is social protection still relevant and adequate for these populations?*

**Keys words:** *social protection, bismarckian model, beveridgian model, laroque model*

## Introduction

La révolution industrielle produite à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle en Angleterre ayant permis le passage d'une société à dominante agricole à une société commerciale et industrielle, a eu pour conséquences des tensions sociales, avec pour résultat la stratification de la population en différentes classes sociales. Cette stratification a fragilisé et créé des vulnérabilités au sein des catégories sociales les plus faibles. L'encyclique *Rerum Novarum* (1891) publiée par le Pape Léon XIII (1810-1903) dénonçait d'ailleurs les clivages entre les différentes couches de la société nouvellement industrialisée et attirait l'attention sur les effets de l'industrialisation en ces termes : Le dernier siècle, a détruit sans rien leur substituer ; les corporations anciennes qui étaient pour eux (ouvriers) une protection, tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et aussi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans

défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée (Léon XIII : 1891 : 40). A partir de cet instant, les sociétés contemporaines apparaissent souvent comme des entités très fragiles où même les populations les plus protégées ressentent une insécurité à tous les niveaux (Diallo :2014 :4). Partant de ce postulat, garantir la survie des différentes couches de la société nouvelle apparaît comme un enjeu majeur pour assurer l'existence des populations ; car exposées à de nouveaux risques (chômage, accidents de travail et retraite...) qui n'existaient pas dans la société traditionnelle. Pour juguler l'apparition de ces nouvelles vulnérabilités et suite aux pressions des ouvriers face aux patrons, la protection sociale a été érigée.

Le contexte d'émergence de la protection sociale au 18<sup>ème</sup> siècle fait suite à l'avènement du travail salarié, mais surtout des pressions exercées par les ouvriers sur les patrons. Elle a principalement été érigée pour protéger les Etats contre les soulèvements sociaux. La logique de base de la création de la protection sociale est la prévisibilité financière mutualisée au sein d'un groupe social ou socioprofessionnel des aléas sociaux, qui peuvent survenir au niveau individuel tout au long du parcours de vie. En d'autres termes il s'agit d'un mécanisme de solidarité à l'échelon national (Sellier :1970 :6). En Europe, la protection sociale a évolué au gré des incessants bras de fer organisés par la classe ouvrière dans la société industrialisée contre les patrons. A cet effet, trois modèles de protection sociale ont pu voir le jour. Les différents domaines pris en compte par les différents modèles de protection sociale ont été conçus dans un contexte de main d'œuvre majoritairement salariée. Ces modèles dominants ont cessé progressivement d'être des références en Europe, au gré des crises économiques d'après-guerre et de la globalisation (Gosta-Esping et Palier :2008 :47). Dans les anciennes colonies et de nombreux pays dits du « Sud », le salariat n'a jamais été majoritaire (Castel :2002 : 17) Ainsi donc, l'application des modèles de protection sociale issus d'un contexte européen devient pratiquement impossible dans un contexte africain et camerounais en particulier (Borgetto :2007 :1). Cette réflexion se donne pour objectif de mettre en exergue l'inadéquation du modèle de protection sociale en vigueur au Cameroun et de l'environnement du travail actuel. De manière spécifique, à travers la sociohistoire et une revue documentaire, nous

allons analyser le modèle de protection sociale en application au Cameroun en lien avec le type d'emplois le plus courant. Pour cela, le premier moment de cette réflexion retracera le parcours historique de l'évolution de la protection sociale en mettant un accent particulier sur les types de protection sociale. Le deuxième moment de notre réflexion va situer le contexte d'émergence de la protection sociale au Cameroun et le troisième moment de notre réflexion va mettre en relief l'inadéquation de la protection sociale au Cameroun et l'environnement socio-économique actuel.

## **I. Les modèles de protection sociale**

Pour mieux comprendre la protection sociale, nous allons parcourir la trajectoire qui a abouti à la conception de ce paradigme au moment de la révolution industrielle. Dans un premier temps, nous allons parler du modèle bismarckien de protection sociale, ensuite du modèle beveridgien et enfin du modèle hybride issu d'une combinaison des deux précédents modèles (modèle libéral ou Laroquien)

### ***1.a) le modèle de protection sociale de type Bismarckien***

Cherchant à protéger son pays du risque d'une crise sociale de plus en plus imminente, le chancelier Otto Eduard Léopold Von Bismarck (1815-1898) a développé un mécanisme d'assurance sociale devant permettre de garantir aux travailleurs une compensation en cas de survenance d'un aléa qui pourrait les mettre dans une incapacité temporaire ou définitive de travailler (Menahem :2013 :2). Ce système est basé sur l'activité professionnelle ou le statut professionnel et s'appuie sur la logique d'une assurance : il s'agit donc d'un système contributif et égalitaire. En d'autres termes, ce modèle vise à compenser le manque de revenu consécutif à l'arrêt de travail dû à un aléa, proportionnellement aux montants des cotisations réalisées par le travailleur. Le mode de fonctionnement du modèle bismarckien repose sur quatre principes : l'obligation légale d'affilier les travailleurs à des systèmes de protection sociale, la gestion des fonds par des organismes autonomes où sont représentés les partenaires sociaux (employés et employeurs), le droit aux prestations conditionnées par le versement des cotisations aux proportions du salaire et la répartition du financement entre les employés, l'employeur et l'Etat. Bien que ce modèle ait connu une évolution pour essayer de couvrir un certain

nombre d'aléas, il reste très restrictif et discriminatoire, car il ne permet pas de prendre en compte les travailleurs intérimaires, les salariés à mi-temps ou tout simplement les travailleurs au noir (Menahem :2013 : 8) ou du secteur informel. Ainsi pour corriger ces insuffisances le modèle beveridgien a vu le jour.

### ***1.b) Le modèle de protection sociale Beveridgien***

Dans le but de pallier aux insuffisances du modèle bismarckien, Lord William Henry Beveridge (1879-1963) proposa sous l'influence de la théorie keynésienne sa vision de la protection sociale. Il plaça l'Etat au centre de son modèle. Pour lui, celui-ci doit assurer une protection sociale minimale. Ce modèle de protection sociale est basé sur le triptyque universalité, unité et uniformité. D'après Beveridge, la réussite de ce modèle est fortement arrimée à la politique du plein emploi. De ce fait, l'Etat doit favoriser aussi bien les fonds publics que privés vers une politique de consommation ou de dépenses capables d'assurer le bien-être des populations.

Ainsi, pour lever tout équivoque, Lord Beveridge a donné des définitions claires au triptyque universalité, unité et uniformité ; qui prend tout son sens dans un contexte de plein emploi, comme nous l'avons signalé plus haut. Ainsi donc, l'universalité rappelle que la couverture sociale s'applique à tous les risques et à l'ensemble de la population. Pour cela, elle est à l'origine du droit lié à la citoyenneté, selon lequel les prestations sociales sont ouvertes à tous les nationaux et étrangers à condition de résider sur le territoire. L'uniformité, quant à elle, suppose que les citoyens doivent recevoir des prestations sociales similaires en contrepartie des contributions légales. Cette similitude va jusqu'à l'identité (Bec :2014 :144) des prestations sociales pour tous ; ceci, indépendamment de la situation professionnelle. Enfin, l'unicité suppose que les prestations relèvent d'un service public. Voilà selon Lord Beveridge le modèle qui assure une protection sociale à tous.

Pour mieux la protection sociale, il serait opportun de rappeler le contexte d'avènement de la protection sociale dans les pays industrialisés. Le système de protection sociale a été mis sur pied dans le but de combattre l'insécurité sociale et la pauvreté en protégeant les travailleurs ; ensuite, elle s'est étendue progressivement sur l'ensemble des citoyens. Il apparaît donc que la protection sociale a été obtenue de

haute lutte par les ouvriers et n'a jamais été un cadeau des politiciens à ces derniers. C'est ainsi que dans la quête d'un meilleur système de protection sociale, un modèle hybride (bismarckien et beveridgien) s'est développé. Inspiré de Pierre Laroque et qualifié de modèle de protection sociale d'inspiration libérale ou le modèle « Laroquien », il part du postulat selon lequel la corporation ne serait pas comme dans l'Italie fasciste ; c'est à dire un organisme fonctionnant sous le contrôle étroit de l'État, mais un amalgame de tous les groupements syndicaux, patronaux et ouvriers, se rattachant à une branche d'activité (Euzeby :1977 :12), amalgame grâce auquel la profession serait organisée sous la direction des intéressés eux-mêmes, tant en ce qui concerne l'aménagement de la production que des relations du travail. Formule évitant les inconvénients du libéralisme, puisqu'elle soumettrait employeurs et salariés à une discipline collective ; formule évitant aussi les inconvénients de l'étatisme, puisque les décisions seraient prises par les intéressés eux-mêmes, représentés par leurs groupements libres et non par des autorités d'État qui devraient seulement apporter leur appui à l'exécution des décisions de la corporation (Merrien :2018 : 11). Comme nous pouvons le constater, le modèle de protection sociale mixte ou hybride apporte un package combinant à la fois, l'assurance privée volontaire en privilégiant la mise en concurrence d'un grand nombre d'opérateurs, des mesures d'assistance destinées aux familles défavorisées en se donnant un seuil maximum et un système d'assurance maladie obligatoire de type bismarckien.

Au regard de ce qui précède, fort est de constater que les systèmes et les modèles de politiques sociales sont dynamiques et se sont construits ou se construisent à la suite des « bras de fer » qui se font entre les ouvriers et les patrons/politiciens. Ces derniers eux-mêmes l'ont accepté comme étant une panacée pour lutter contre l'insécurité sociale ; elle-même causée par les incertitudes provoquées par le travail issu de la révolution industrielle.

## **II. Contexte d'émergence de la protection sociale au Cameroun**

Historiquement, la protection sociale des individus au Cameroun contre les aléas de la vie et du travail s'est toujours faite de manière spontanée

au sein de la solidarité affective à travers la tradition et la famille (Okolouma 2018 : 201). L'avènement de la colonisation en Afrique et au Cameroun en particulier a apporté un modèle de protection sociale formelle. Ce modèle de protection sociale de type bismarckien, introduit par le colonisateur à travers l'ordonnance de 1945 mis en place par la France, a institué la caisse de compensation des prestations familiales (Okolouma 2018 : 35). Celle-ci était basée à Douala et ne prenait en charge que les travailleurs français et assimilés, à l'exclusion des Camerounais. L'intégration progressive des travailleurs camerounais dans ce système de protection sociale est apparue à la faveur de la promulgation le 15 décembre 1952 du Code du travail des pays d'outre-mer. L'article 237 dudit Code de travail a étendu la caisse de compensation à tous les travailleurs camerounais et cette législation a trouvé son fondement dans la volonté d'améliorer le niveau de salaires et la lutte contre la mortalité infantile. La traduction de l'application dudit code s'est concrétisée par le décret d'application du 1er juillet 1956 et a vu l'extension du champ de compétences de la caisse de compensations aux camerounais et la couverture sur les risques professionnels tels que les accidents, les maladies et la vieillesse. L'organisation de cette formule a été consolidée par le décret du 24 février 1957 en s'appuyant sur le principe de la responsabilité de l'employeur pour les maladies professionnelles et les accidents de travail. Pour assurer la viabilité de cette formule, les prestations ont été attribuées aux assureurs privés, à qui les employeurs versaient leurs parts de cotisation (Mendo'o :2013 : 17). Bien que le principe de responsabilité ait été instauré, il a été progressivement mis à l'écart, puisque les cotisations étaient réalisées sans même qu'un dommage ne soit répertorié. Ces différentes cotisations faites par les employeurs pour les employés étaient fixées par l'autorité et variaient en fonction du risque encouru d'une part, et d'autres parts, en fonction de la gravité de l'atteinte.

Avant l'accession du Cameroun à l'indépendance en 1960 ; la loi N° 95/25 du 11 avril 1959 est venue rendre caduque celle de 1956 en prenant en compte l'expérience dans les prestations sociales. En plus de cela, cette loi a affiné le mécanisme de fonctionnement de la caisse de compensations des prestations familiales. Désormais, cette caisse comprenait les allocations familiales versées pour les enfants mineurs à charge, les allocations prénatales versées pendant les neuf mois de

grossesses et sous conditions d'une déclaration lors des trois premiers mois de grossesse ainsi que la présentation de la mère à un nombre déterminé d'examen prénataux, l'allocation versée aux travailleurs dont les conjoints n'ont pas d'emplois salariés et les prestations financées par le fonds d'action sanitaire et sociale et consistent à la remise des dons aux mères ( (Okolouma :2018 :1)

Ces différentes lois et stratégies ont permis de doter le Cameroun d'une institution ayant la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie financière, chargée d'assurer le service des diverses prestations prévues par la législation de protection sociale et de la famille. La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), puisqu'il s'agit d'elle, a été créée par la loi n°67/LF/08 du 12 juin 1967 et sa tutelle est le ministère de la sécurité sociale (OIT :2010 : 21). Puis, en 2009, le Cameroun s'est donné comme objectif d'être un pays émergent à l'horizon 2035. Cette vision pour la période 2010-2020 s'est déclinée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont l'un des objectifs globaux est de faire reculer la pauvreté de 39,9% à 28,7% d'ici 2020(OIT :2017 :308). Pour l'opérationnalisation du DSCE, des stratégies sectorielles et des thématiques spécifiques ont été prévues afin d'en assurer la cohérence globale. En ce qui concerne le secteur des services sociaux, une stratégie intitulée Stratégie Sectorielle de Développement Social (SSDS) a été mise sur pied (OIT :2017 : 194). Cette stratégie a été élaborée en 2004 pour accompagner la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La vision à long terme de cette stratégie était que les habitants du Cameroun, sans discrimination aucune et quels que soient leurs lieux de résidence, soient en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assurer leur devoir (OIT :2010 : 27). Malgré tous ces efforts consentis par les pouvoirs publics, la couverture sociale est restée très faible au Cameroun.

### **III. Inadéquation entre protection sociale originelle et contexte économique au Cameroun**

L'analyse du processus de mise en place de protection sociale au Cameroun, nous permet de constater qu'il n'a pas suivi la trajectoire normale aboutissant à l'instauration des politiques de protection sociale tel que cela s'est fait en Europe. Au contraire, le système de protection sociale actuel a émané de la volonté du colonisateur d'offrir une



protection à ses ressortissants et s'est prolongée aux travailleurs camerounais à la suite des indépendances. Ce système de protection sociale est bâti sur le modèle bismarckien qui est arrimé au salariat, donc à l'emploi formel. Il apparaît clairement que, lorsque le gouvernement camerounais a hérité de ce modèle de protection sociale, il espérait que la majorité des emplois allait continuer d'être dans le système formel. Cette tendance s'est matérialisée avec l'accession de l'ensemble des pays africains aux indépendances dans les années 1960. Ainsi, les recrutements massifs ont commencé à être effectués non seulement pour remplacer le colonisateur à certains postes, mais aussi pour doter les nouvelles administrations d'un personnel pour faire fonctionner le pays. Malheureusement cette tendance a été stoppée avec la détérioration de la valeur de l'échange, la baisse des cours des matières premières, le chômage, la dévaluation de la principale monnaie des pays de la zone franc CFA et l'échec des deux tentatives de relance de l'économie d'inspiration keynésienne (Bec :2014 :176). Ainsi donc, un peu plus de 60 ans après les indépendances, la tendance est restée presque la même ; c'est-à-dire une grande majorité de l'emploi se trouve dans le secteur informel. Selon l'Organisation Internationale du Travail, 90% des travailleurs se comptent dans le secteur informel au Cameroun (INS :2017 : 74). Le modèle de protection sociale en vigueur de nos jours au Cameroun est de type bismarckien ; c'est-à-dire basé sur le salariat. Ainsi, donc, il n'est pas étonnant de se rendre compte que la couverture sociale au Cameroun est de l'ordre de 3% (INS :2017 : 74) pour l'ensemble de la population. Face à cette faible couverture de la protection sociale, il est fondamental de se poser la question de savoir : comment se protègent la majorité des travailleurs du secteur informel et dans quelle mesure l'Etat et ses mécanismes de protection sociale officiels réfléchissent à l'incorporation des travailleurs du secteur informel ?

## **Conclusion**

Au terme de cette réflexion, il est primordial d'extraire les points majeurs qui ont permis de bâtir notre analyse. D'entrée de jeu, il est important de rappeler que l'ensemble des développements s'est attelé à l'examen du processus d'émergence de la protection sociale au Cameroun et son inadéquation avec le contexte socio-économique de l'emploi qui prévaut actuellement au Cameroun. Pour ce faire, la

protection sociale a été défini comme la prévisibilité financière mutualisée au sein d'un groupe social ou socioprofessionnel des aléas sociaux, qui peuvent survenir au niveau individuel tout au long du parcours de vie. Ainsi, les constats qui se dégagent permettent de s'interroger sur la dynamique que l'Etat du Cameroun entend enclencher pour assurer la protection sociale du plus grand nombre de ses citoyens. La conjoncture économique et la structuration de l'économie camerounaise devraient permettre de construire un modèle de protection sociale en adéquation avec les réalités économiques du pays. Parmi les défis majeurs de ce vaste et important chantier de construction de la protection sociale, se trouve la capacité à répertorier chaque individu afin de constituer une base de données fiable qui servira de socle pour une optimisation de l'implémentation d'un système de protection sociale. L'autre défi majeur qui appelle une réflexion profonde, est la question du financement du modèle de protection sociale. Ce n'est qu'à ce prix que le gouvernement camerounais pourra mettre sur pied un modèle de protection sociale qui est en adéquation avec les réalités économiques de l'heure et la de structuration socioprofessionnelle de l'économie camerounaise. En définitive, la mise en place d'une politique de protection sociale adéquate pourrait permettre d'améliorer les conditions de vie des populations en supprimant les aléas qui grèvent les activités de ces populations. Cette protection sociale adéquate permettra aux populations bénéficiaires de sortir de la pauvreté par ricochet favoriserait l'atteinte des objectifs de développement durable.

## Références bibliographiques

**Bec Colette** (2014), *La sécurité sociale. Une institution de la démocratie*, Paris, Gallimard.

**Borgetto Michel** (2007), *La protection sociale fondée sur l'emploi : un modèle inadapté ? Entre cotisations sociales et fiscalité* », Informations sociales n° 142.

**BIT** (1993), *Rapport pour la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail*, Rapport, Genève.

**Castel Robert** (2002), *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*, Paris, Folio.

**Esping-Anderson Gosta et Palier Bruno** (2008), *Trois leçons sur l'Etat-Providence*, Paris, Seuil.

**Euzéby Alain** (1977), *Le rôle de la sécurité sociale dans la dynamique du développement*. In *Tiers-Monde*, tome 18, n°72.

**Mamadou Alpha Diallo** (2014), *Protection sociale au Sénégal : l'exemple des ouvriers du bâtiment à Dakar*, Thèse de Doctorat, Université de Bretagne Occidentale,

**Menahem Georges** (2013), *Les trois modèles de protection sociale en Europe de 1995 à 2010*, In *les possibles*, N°01

**Mendo'o Mefou'ou Elvire Mireille Inès** (2013), *Les micros unités de santé informelles au Cameroun : Quelle réponse aux besoins des populations les plus vulnérables*, Thèse de doctorat à l'Université de Lille, publiée en 2018, Paris, L'Harmattan.

**Merrien François-Xavier** (2018), *La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international*, *Revue internationale de politique de développement*.

**Okolouma Alain** (2018), *Protection sociale et développement économique au Cameroun : une approche historique*, *Revue française des affaires sociales*.

**Okolouma Alain** (2018), *La réforme de la protection sociale au Cameroun : vers un changement de logique d'extension de la couverture sociale*, *Revue française des affaires sociales*.

**OIT** (2017), *Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs du développement durable*, Rapport, Genève.

**OIT** (2010), *Réalisation des garanties du Socle de Protection sociale au Cameroun: estimation préliminaire des coûts sur la période 2012-2020 et simulation de l'impact sur la réduction de la pauvreté*, Rapport, Genève.

**Sellier François** (1970), *Les dynamiques des besoins sociaux* », Paris, Editions ouvrières.